

11

Mon intérieur est remarquable : les escaliers

 LETTRE
SUR LE PLAN


Il s'agit des escaliers des immeubles protégés en totalité (figurés en noir) ou uniquement d'un escalier (repéré par une lettre E) d'un immeuble dont les parties extérieures sont protégées (figuré en gris foncé sur le document graphique du PSMV).

Les matériaux d'origine des emmarchements, garde-corps, limons, main-courantes et paliers doivent être maintenus et restaurés avec leurs décors, dessin, courbes et modénatures.

Toute construction dans les cages d'escalier est interdite sauf pour des locaux techniques et passages créés sous la première volée de l'escalier.

Toute intervention d'ensemble sur la cage d'escalier doit s'accompagner d'une remise en ordre des canalisations et réseaux existants, qui doivent être dissimulés.

En cas d'insuffisance structurelle, un renforcement peut être prévu sous réserve de ne pas dénaturer l'architecture de la construction.

Si l'escalier est trop dégradé, un projet d'architecture intérieure global et cohérent avec l'histoire de l'édifice peut être accepté.

Pour des questions de sécurité (garde à la chute notamment), **des adaptations peuvent être acceptées, sous réserve de ne pas dénaturer l'architecture de l'escalier** (seconde main-courante en acier peinte posée

à hauteur réglementaire, verre ou plexiglass « invisible » transparent (verre translucide ou opaque non autorisé)).

Les remplissages en carreaux de plâtre entre barreaudages sont interdits.

Toute modification d'un escalier protégé doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, à l'exception des travaux de peinture et d'entretien courant.

Pensez à consulter le Règlement du PSMV et faire une demande d'autorisation d'urbanisme

Pour toute question :

Mairie de Saint-Omer

16 Rue Saint-Sépulcre à Saint-Omer

| 03 21 98 40 88 | <https://www.ville-saint-omer.fr/>

1. ON ENTRETIENT

«Mieux vaut prévenir que guérir»

- Peinture, cire, tapis de protection, ...

2 - ON RESTAURE

«Faites appel à un menuisier»

- Remplacement des pièces dégradées

3 - ON REMPLACE

«En dernier recours»

- Si l'escalier est trop dégradé, un projet d'architecture d'intérieur global peut être accepté

